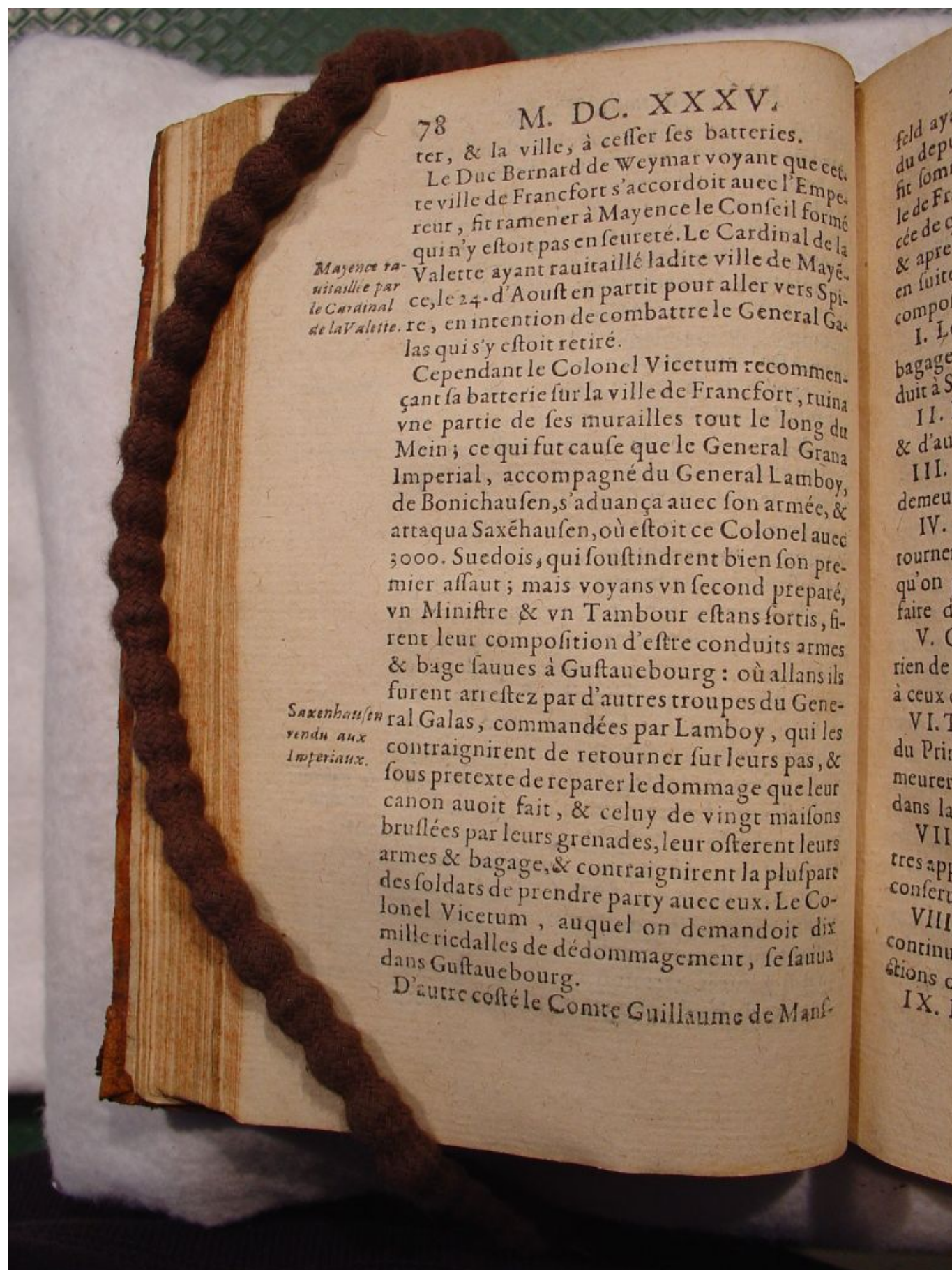


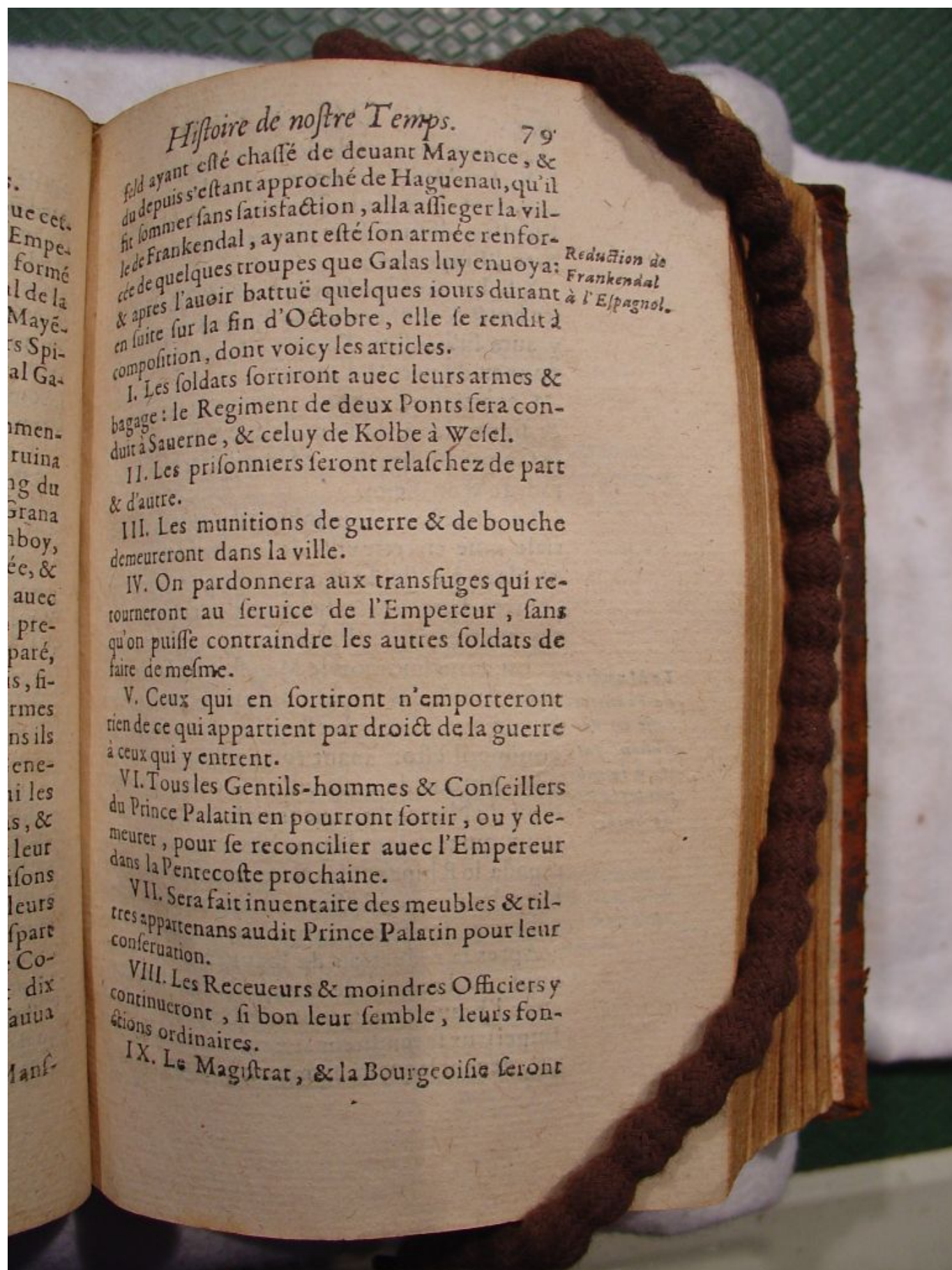
1635_077.jpg



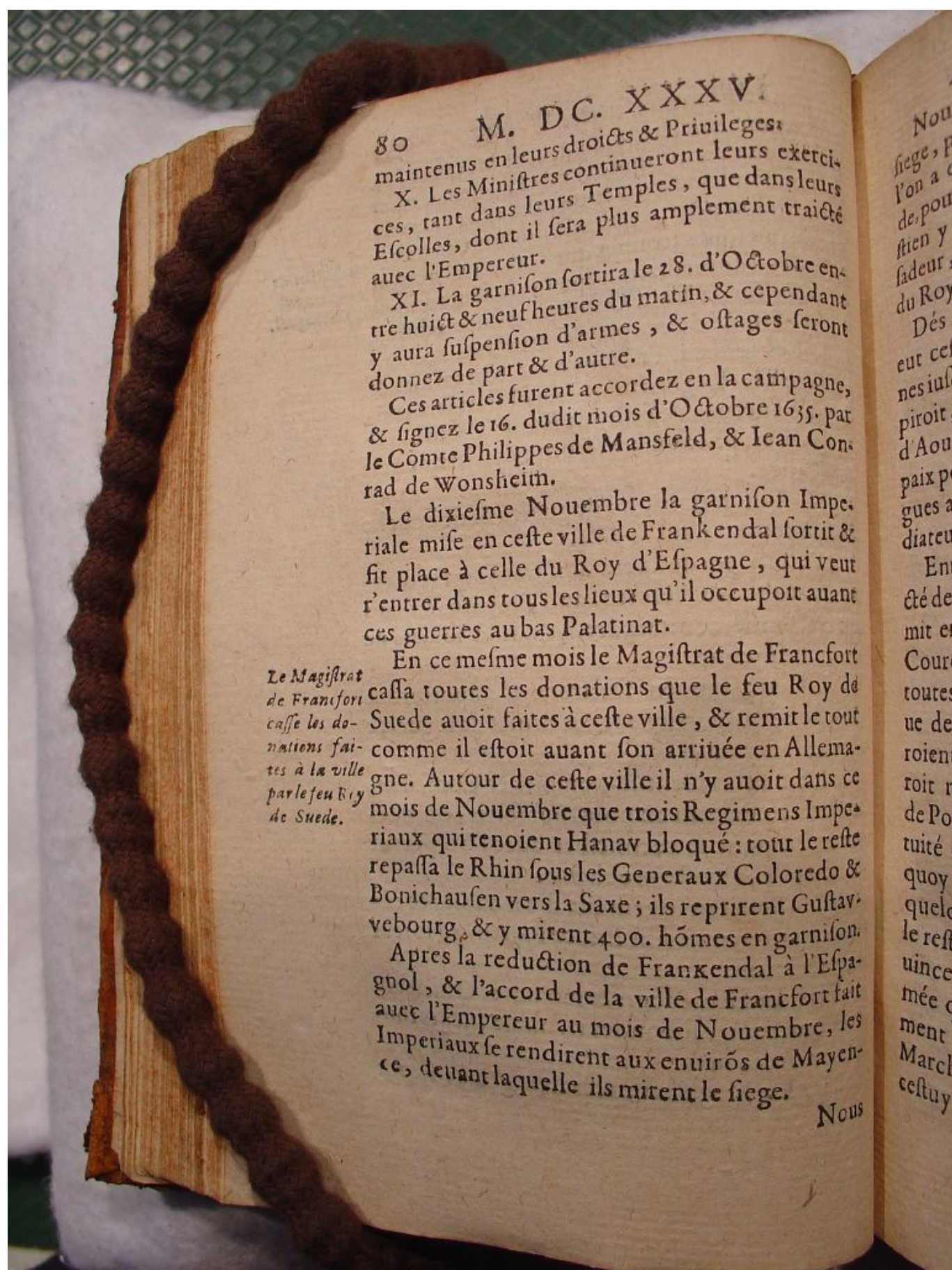
1635_078.jpg



1635_079.jpg



1635_080.jpg



80 M. DC. XXXV.

maintenus en leurs droicts & Privilèges.
X. Les Ministres continueront leurs exercices, tant dans leurs Temples, que dans leurs Escolles, dont il sera plus amplement traité avec l'Empereur.

XI. La garnison sortira le 28. d'Octobre entre huit & neuf heures du matin, & cependant y aura suspension d'armes, & ostages seront donnez de part & d'autre.

Ces articles furent accordez en la campagne, & signez le 16. dudit mois d'Octobre 1635. par le Comte Philippes de Mansfeld, & Iean Conrad de Wonsheim.

Le dixiesme Nouembre la garnison Imperiale mise en ceste ville de Frankendal sortit & fit place à celle du Roy d'Espagne, qui veut r'entrer dans tous les lieux qu'il occupoit auant ces guerres au bas Palatinat.

Le Magistrat de Francfort casse les donations faites à la ville par le feu Roy de Suede.

En ce mesme mois le Magistrat de Francfort cassa toutes les donations que le feu Roy de Suede auoit faites à ceste ville, & remit le tout comme il estoit auant son arriüée en Allemagne. Autour de ceste ville il n'y auoit dans ce mois de Nouembre que trois Regimens Imperiaux qui tenoient Hanau bloqué: tout le reste repassa le Rhin sous les Generaux Colorado & Bonichausen vers la Saxe; ils reprirent Gustavebourg, & y mirent 400. homes en garnison.

Après la reduction de Frankendal à l'Espagnol, & l'accord de la ville de Francfort fait avec l'Empereur au mois de Nouembre, les Imperiaux se rendirent aux enuirs de Mayence, deuant laquelle ils mirent le siege.

Nous

1635_081.jpg

Histoire de nostre Temps. 81

Nous verrons l'année suivante la suite de ce
 siege, pour paracheuer celle-cy, voyons ce que
 l'on a escrit de la treue entre Pologne & Sue-
 de, pour laquelle moyenner le Roy Tres-Chre-
 tien y a enuoyé Monsieur d'Auau son Ambas-
 sadeur, qui s'y est rendu avec les Ambassadeurs
 du Roy de la Grand' Bretagne.

Dés le mois de Iuin de ceste année 1635. il y
 eut cessation d'armes entre les deux Couron-
 nes iusques à l'onzième Iuillet, auquel elle ex-
 piroit, & fut prolongée iusques à la fin du mois
 d'Aoust, pour auoir plus de temps à faire vne
 paix perpetuelle, ou du moins vne treuue à lon-
 gues années, à quoy trauaillerent fort les Me-
 diateurs.

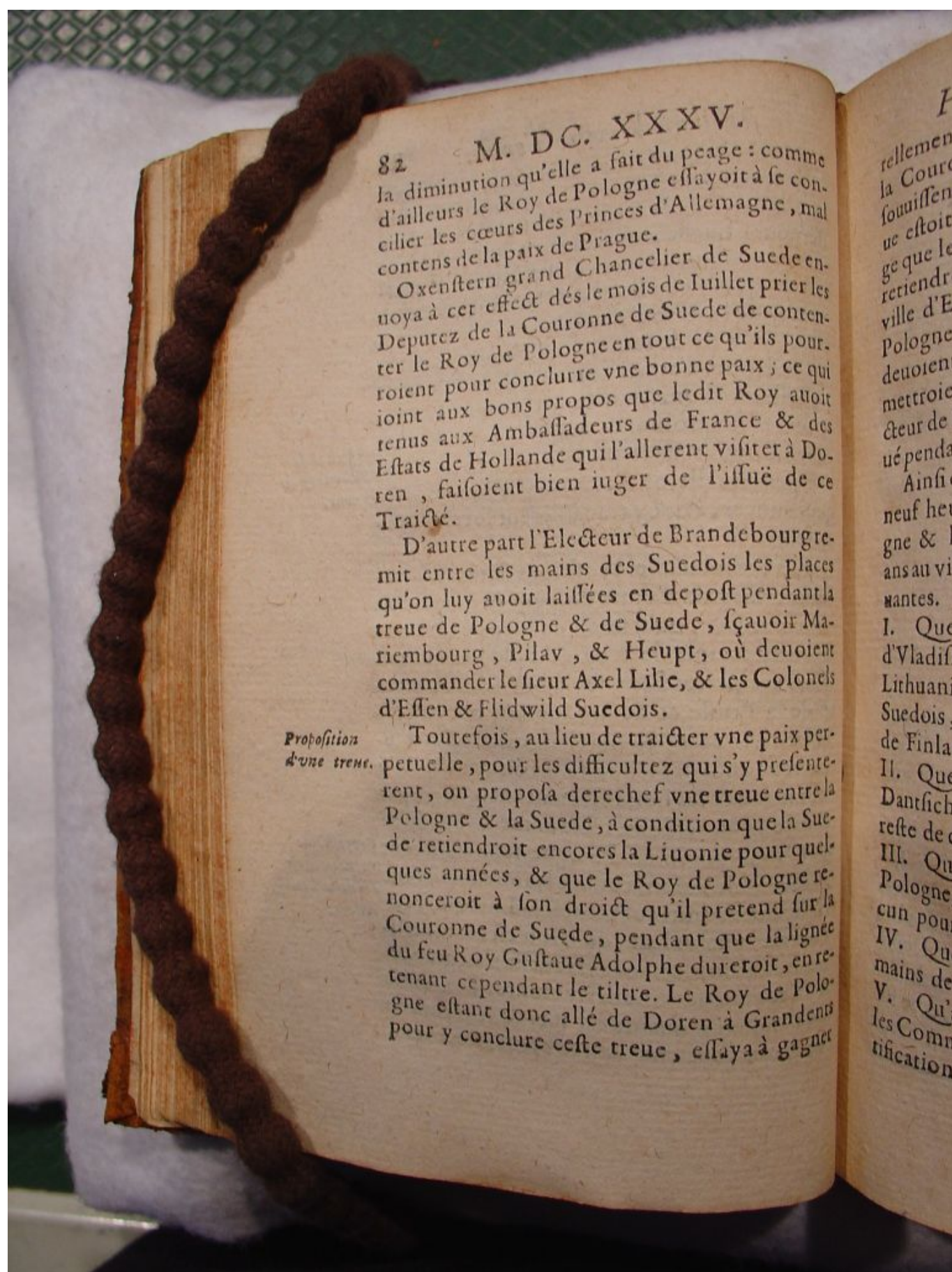
*Affaires de
 Pologne & de
 Suede.*

Entre plusieurs propositions faites au Trai-
 cté de ceste paix d'entre Pologne & Suede, on
 mit en auant, qu'il seroit du bien de ces deux
 Couronnes que le Roy de Pologne quittast
 toutes ses pretensions sur la Suede, à la reser-
 ue de la Prusse & de la Liuonie, qui luy se-
 roient restituées, & à la charge que l'Edict se-
 roit reuoké; par lequel estoit dit, que le Roy
 de Pologne & ses hoirs seroient exclus à perpe-
 tuité de la succession au Royaume de Suede: à
 quoy les Deputez de Pologne resmoignerent
 quelque inclination, comme les Suedois à tout
 le reste, fors ce qui concernoit la Liuonie, Pro-
 uince de telle valeur, qu'elle n'est moins esti-
 mée que toute la Suede, laquelle s'est grande-
 ment acquise les bonnes volontez de tous les
 Marchands trafiquants par mer de leur pays en
 cestuy-cy, & notamment des Hollandois, par

*Propositions
 de paix entre
 ces deux Cou-
 ronnes.*

F

1635_082.jpg

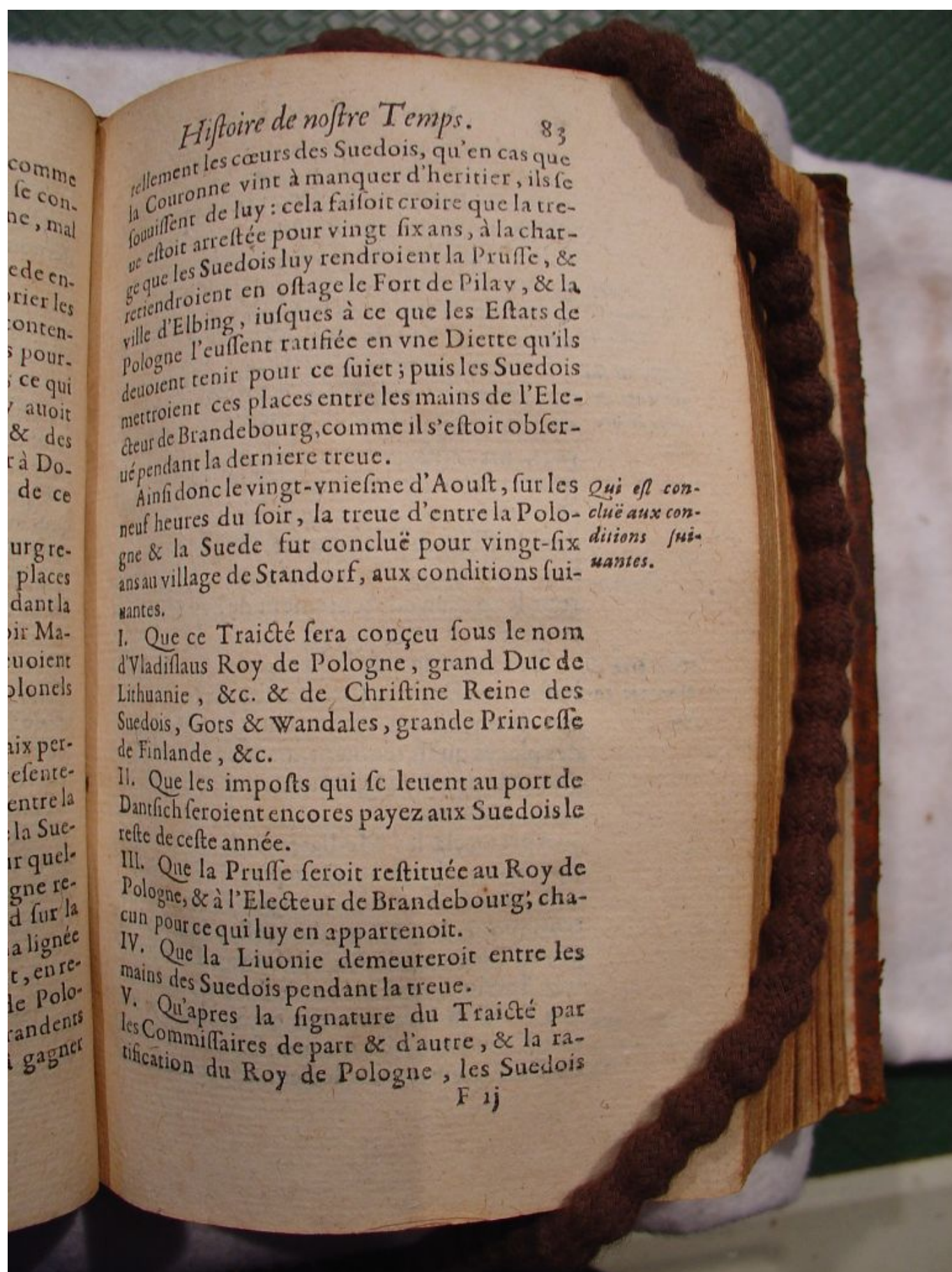


*Proposition
d'une treue.*

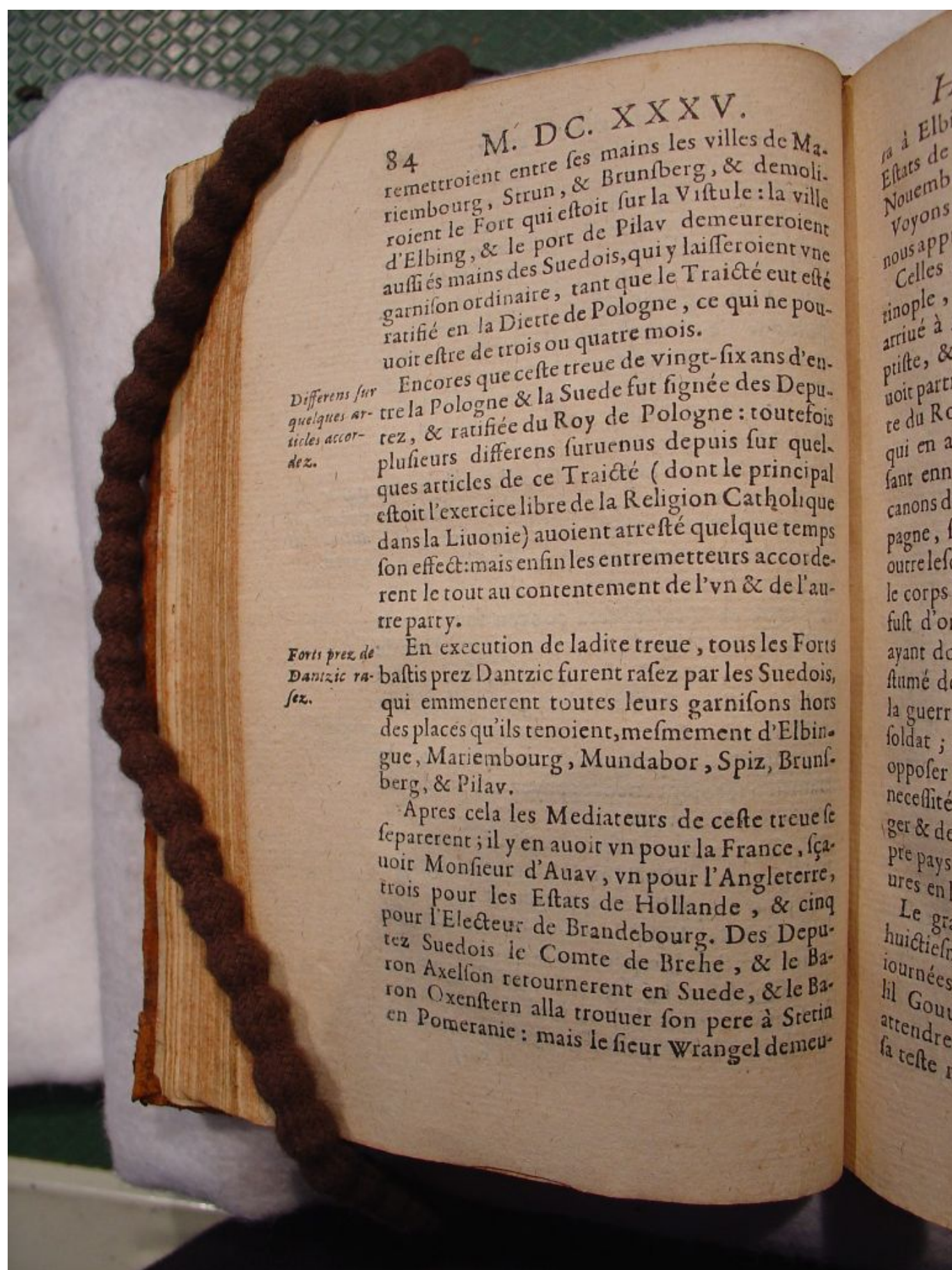
Toutefois, au lieu de traiter vne paix per-
petuelle, pour les difficultez qui s'y presente-
rent, on proposa derechef vne treue entre la
Pologne & la Suede, à condition que la Sue-
de retiendrait encores la Liouonie pour quel-
ques années, & que le Roy de Pologne re-
noncerait à son droit qu'il pretend sur la
Couronne de Suede, pendant que la lignée
du feu Roy Gustaue Adolphe durerait, en re-
tenant cependant le tiltre. Le Roy de Polo-
gne étant donc allé de Doren à Grandents
pour y conclure ceste treue, essaya à gagner

rellement
la Couro
souissent
ue estoit
ge que le
retiendro
ville d'E
Pologne
deuoient
mettroie
cteur de
ué penda
Ainsi
neuf heu
gne & l
ans au vil
nantes.
I. Que
d'Vladisl
Lithuani
Suedois,
de Finlan
II. Que
Dantfich
reste de c
III. Que
Pologne,
cun pour
IV. Que
mains des
V. Qu'a
les Comm
tification

1635_083.jpg



1635_084.jpg



84 M. DC. XXXV.

remettoient entre ses mains les villes de Mariembourg, Strun, & Brunsberg, & demolloient le Fort qui estoit sur la Vistule: la ville d'Elbing, & le port de Pilav demeureroient aussi es mains des Suedois, qui y laisseroient vne garnison ordinaire, tant que le Traicté eut esté ratifié en la Diette de Pologne, ce qui ne pouoit estre de trois ou quatre mois.

Differens sur quelques articles accordez.

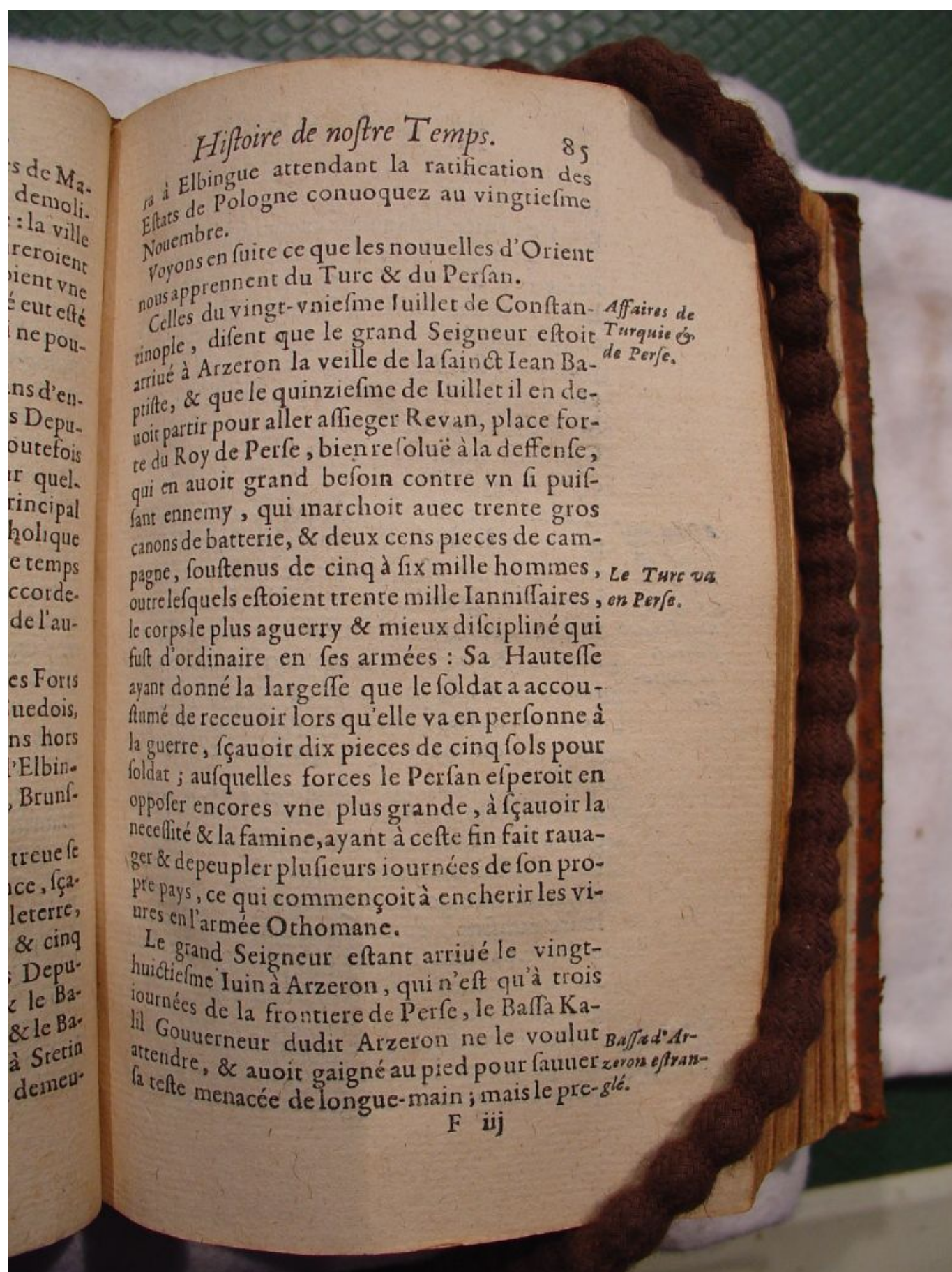
Encores que ceste treue de vingt-six ans d'entre la Pologne & la Suede fut signée des Deputez, & ratifiée du Roy de Pologne: toutefois plusieurs differens suruenus depuis sur quelques articles de ce Traicté (dont le principal estoit l'exercice libre de la Religion Catholique dans la Liuonie) auoient arresté quelque temps son effect: mais enfin les entremetteurs accorderent le tout au contentement de l'un & de l'autre party.

Forts prez de Dantzic rasez.

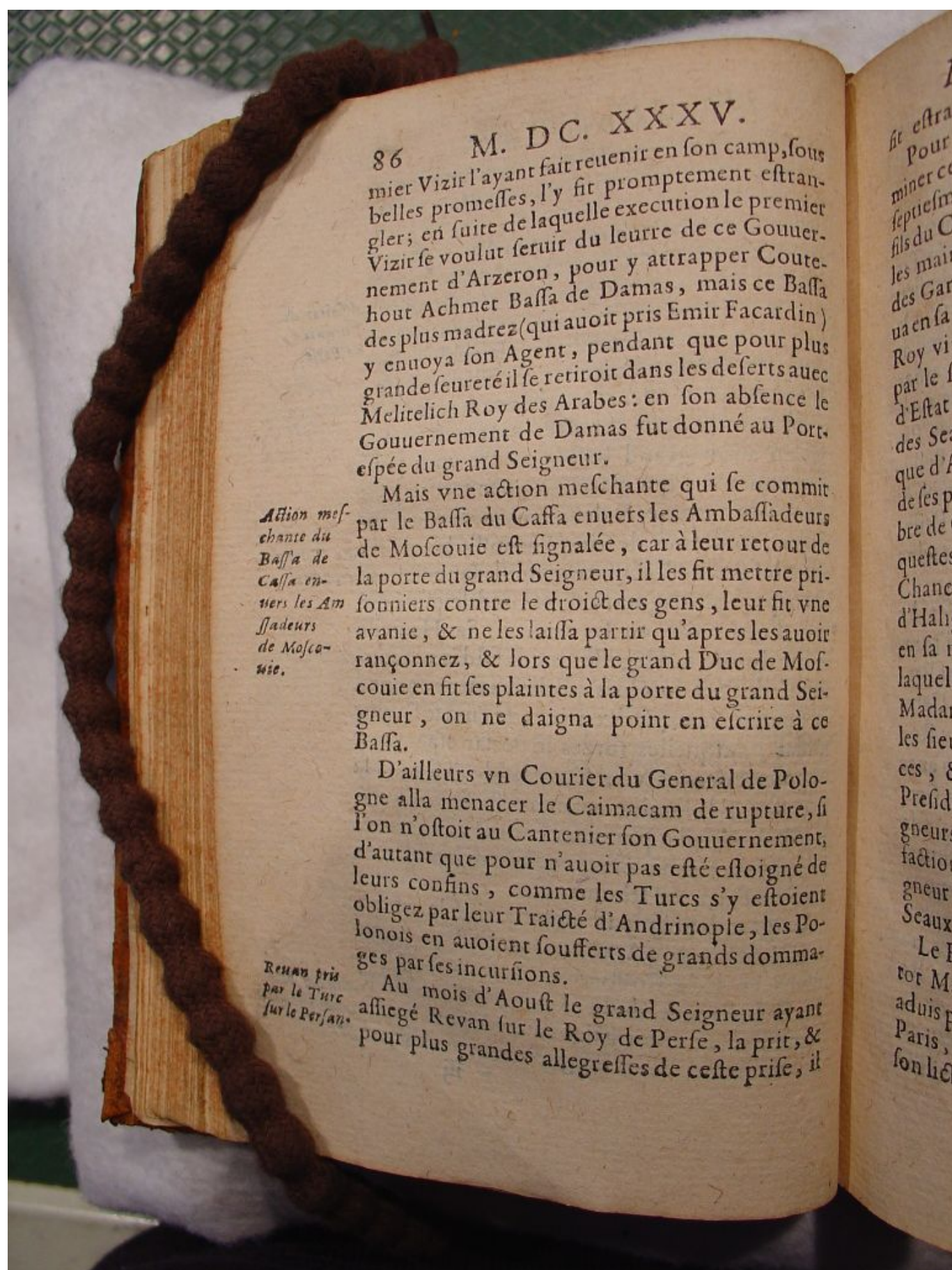
En execution de ladite treue, tous les Forts bastis prez Dantzic furent rasez par les Suedois, qui emmenerent toutes leurs garnisons hors des places qu'ils tenoient, mesmement d'Elbingue, Mariembourg, Mundabor, Spiz, Brunsberg, & Pilav.

Après cela les Mediateurs de ceste treue se separerent; il y en auoit vn pour la France, sçauoir Monsieur d'Anav, vn pour l'Angleterre, trois pour les Estats de Hollande, & cinq pour l'Electeur de Brandebourg. Des Deputez Suedois le Comte de Brehe, & le Baron Axelson retournerent en Suede, & le Baron Oxenstern alla trouuer son pere à Sretin en Pomeranie: mais le sieur Wrangel demeu-

1635_085.jpg



1635_086.jpg



86 M. DC. XXXV.

mier Vizir l'ayant fait reuenir en son camp, sous belles promesses, l'y fit promptement estrangler; en suite de laquelle execution le premier Vizir se voulut seruir du leurre de ce Gouvernement d'Arzeron, pour y attrapper Coutehout Achmet Bassa de Damas, mais ce Bassa des plus madrez (qui auoit pris Emir Facardin) y enuoya son Agent, pendant que pour plus grande seureté il se retireroit dans les deserts avec Melitelich Roy des Arabes: en son absence le Gouvernement de Damas fut donné au Portespée du grand Seigneur.

Action meschante du Bassa de Cassa enuers les Ambassadeurs de Moscovie.

Mais vne action meschante qui se commit par le Bassa du Cassa enuers les Ambassadeurs de Moscovie est signalée, car à leur retour de la porte du grand Seigneur, il les fit mettre prisonniers contre le droict des gens, leur fit vne auanie, & ne les laissa partir qu'apres les auoir rançonnez, & lors que le grand Duc de Moscovie en fit ses plaintes à la porte du grand Seigneur, on ne daigna point en escrire à ce Bassa.

D'ailleurs vn Courier du General de Pologne alla menacer le Caimacam de rupture, si l'on n'ostoit au Cantenier son Gouvernement, d'autant que pour n'auoir pas esté esloigné de leurs confins, comme les Turcs s'y estoient obligez par leur Traicté d'Andrinople, les Polonois en auoient soufferts de grands dommages par ses incursions.

Revan pris par la Turc sur le Persan.

Au mois d'Aoust le grand Seigneur ayant assiégé Revan sur le Roy de Perse, la prit, & pour plus grandes allegresses de ceste prise, il

fit estrangler Pour miner ce septiesme fils du C les mair des Gar ua en sa Roy vi par le fi d'Etat des Sea que d'A de ses p bre de C questes Chane d'Hali en sa n lauell Madar les sieu ces, & Preside gneurs faction gneur Seaux Le R tot Ma aduis p Paris, son lie

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan